Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260330-D2026_30-DE

| Nombre de Conseillers | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs) | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 27 |
| Date de convocation : le 24 mars 2026<br>Date d'affichage : le 24 mars 2026 | | |

**Séance du trente mars deux mille vingt-six à vingt heure trente**

# DELIBERATION

## N° 2026.30

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

**Le 30 mars 2026, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence du Maire, Madame Véronique FLAMENT-BJARSTAL**

**Présents :** Mesdames BRISSARD, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, LAVAUD, POSE, RENUCCI, RESTA.
Messieurs BOYER, CEREUIL, CHOUKROUN, GERTRUDE, GIANNETTI, MAGNANI, MARECHAL, PAIRE, PORTES, RAMUNDO, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SCHNEIDER, SETHIAN.

**Absents excusés :** Madame PEREZ-LOPEZ ayant donné pouvoir à Madame Pascal POSE
Monsieur MASSON ayant donné pouvoir à Madame LAMAIRE

**Secrétaire de séance :** Monsieur SCHNEIDER

## Désignation des délégués titulaires et suppléants au CNAS

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner des représentants pour les élus

Sur proposition du Maire de désigner des représentants pour les élus et les fonctionnaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (*3 abstentions : Pierre-LOUIS MAGNANI – Emmanuelle BOYER – Pascal CEREUIL)***

**ARTICLE 01 :**
Désigne pour les élus en qualité de :

- ✓ Représentant légal : Madame le Maire
- ✓ Délégué des élus : M. Claude ROBERT

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260330-D2026_30-DE

**ARTICLE 02 :**
Les représentants du personnel seront désignés par décision du Maire.

**ARTICLE 03 :**
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- CNAS
- Remis aux archives communales.

MAIRIE DE MAGNY-LE-HONGRE (Seine-et-Marne) R.F.

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL
Maire de Magny Le Hongre

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.*
*Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr .*